

Information réglementée

Le 26 février 2015
Après la clôture des marchés
Sous embargo jusqu'à 18h00

RESULTAT DU DIVIDENDE OPTIONNEL
LES ACTIONNAIRES OPTENT POUR UN DIVIDENDE EN ACTIONS
A CONCURRENCE DE 69,5 % DES ACTIONS

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 8,0 MILLIONS D'EUROS

Les actionnaires d'Ascencio ont opté à concurrence de 69,5 % pour l'apport de leurs droits au dividende net en échange de nouvelles actions au lieu du paiement du dividende en espèces. Ce résultat conduit à une augmentation de capital d'Ascencio de 8,0 millions EUR par la création de 145.538 nouvelles actions, portant le nombre total d'actions Ascencio à 6.182.768.

Cette augmentation de capital permet à la Société de conserver des moyens financiers qui seront utilisés pour renforcer ses capitaux propres et pour réduire par conséquent son taux d'endettement (légalement limité). Cette augmentation de capital offre ainsi à Ascencio la possibilité, le cas échéant, d'effectuer à l'avenir des opérations additionnelles financées par dettes et de réaliser ainsi son objectif de croissance.

Ce résultat entraîne une baisse de 1,6 % du taux d'endettement (par rapport à une distribution du dividende en espèces à 100 %) et une augmentation de capital totale de 8,0 millions EUR (capital et prime d'émission) suite à l'exercice du dividende optionnel.

Le déroulement du paiement du dividende a commencé aujourd'hui (ce jeudi 26 février 2015), et se présente en fonction du choix des actionnaires, sous la forme (i) soit de l'émission de nouvelles actions en échange de l'apport des droits en dividende net, (ii) soit d'un paiement en espèces du dividende net, (iii) soit d'une combinaison des deux modalités précédentes.

Les nouvelles actions ont été admises sur le marché réglementé d'Euronext Brussels et sont par conséquent immédiatement négociables.

Notification conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

A la suite de l'accomplissement de l'augmentation de capital en nature et à l'émission de 145.538 nouvelles actions à un prix d'émission de 55,125 EUR (c'est-à-dire 6 EUR en capital et 49,125 EUR en prime d'émission), le capital total d'Ascencio s'élève désormais à 37.096.608 EUR.

Le capital est représenté par 6.182.768 actions entièrement libérées. Il n'y a pas d'action privilégiée.

Chacune de ces actions est assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale et ces actions représentent donc le dénominateur à des fins de notifications dans le cadre de la réglementation relative à la transparence (à savoir, entre autres, l'obligation de notifier toute participation d'une personne qui atteint, dépasse ou tombe sous les seuils légaux).

Les statuts d'Ascencio ne contiennent pas de seuils statutaires de notification dans le cadre de la réglementation relative à la transparence.

Cette information est aussi publiée sur le site web de la société.

Pour tout renseignement complémentaire :

Marc BRISACK¹
Directeur Général
Tél : 071/91.95.00
marc.brisack@ascencio.be

Stéphanie Vanden Broecke
Directeur Juridique
Tél : 071/91.95.00
stephanie.vandenbroecke@ascencio.be

Michèle Delvaux
Directeur financier
Tél : 071/91.95.00
michele.delvaux@ascencio.be

¹ Gérant de la SPRL Somabri